## 300 oppositions déposées



Réagir à cet article

## PAR CHARLES MEROZ

CHARRAT - L'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône ne veut pas de deux éoliennes de plus. Bernard Troillet, président de ValEole, reste serein.

Près de 300 oppositions contre le plan d'aménagement détaillé (PAD) en vue de l'implantation de deux nouvelles éoliennes à Charrat ont été remises hier au greffe communal par l'Associa-tion pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR). «Le nombre d'opposants réuni par l'APPCR a plus que doublé depuis le refus du parc éolien intercommunal. Les gens manifestent de l'inquiétude par rapport à ce projet démesuré pour la région», a indiqué hier Florence Lattion-Richard. Pour la présidente de l'APPCR, «300 oppositions, ce sont autant de cris du cœur en direction des autorités communales de Charrat pour une prise de conscience de leur part». Dans un communiqué diffusé hier après-midi, l'APPCR se fait l'écho «de la forte tension que ce sujet procure au sein de la communauté» et réaffirme sa motivation «à protéger le cadre de vie d'une région, à ne pas laisser la commune de Charrat créer un nouveau paysage à l'allure industrielle pour une production électrique qui ne représenterait qu'une part totalement dérisoire de 0,2% de la production électrique verte valaisanne.»

L'APPCR fait par ailleurs savoir qu'une séance d'information publique se tiendra dans le courant du mois de mai – la population de Charrat se prononcera sur ce projet le 5 juin

prochain – «afin que chacun prenne conscience des énormes répercussions que l'implantation de ces deux nouvelles éoliennes industrielles aura sur le voisinage.»

## La population de Charrat est «souveraine»

Président de ValEole, la société chargée de la promotion de l'énergie éolienne entre Martigny et Riddes, Bernard Troillet a indiqué hier «faire preuve de sérénité dans ce dossier et accorder toute sa confiance à la population de Charrat qui est la seule habilitée à s'exprimer de manière souveraine par rapport à la modification du plan d'aménagement détaillé impliquant l'implantation de deux nouvelles éoliennes. Je suis curieux de connaître le nombre d'opposants en provenance de la commune de Charrat par rapport à ceux des villages environnants, voire d'ailleurs en Valais et même de l'extérieur du canton.»

Du côté de la municipalité de Charrat, le président Léonard Moret n'a pas souhaité réagir après le passage d'un membre du comité de l'APPCR au greffe communal. «Je ne m'exprimerai pas avant la fin du délai légal de dépôt des oppositions, ce qui me semble normal. La date est fixée au 29 février. Comme c'est le timbre postal qui fait foi, d'autres formulaires peuvent encore parvenir au greffe dans les jours qui viennent.»

## Et la suite...

La suite de la procédure prévoit le traitement des oppositions par le Conseil communal de Charrat qui convoquera ensuite une assemblée primaire. S'il passe ce cap, le nouveau PAD sera soumis à une votation populaire le 5 juin. En cas de oui, il sera transmis au Conseil d'Etat pour homologation. D'autres étapes suivront...